COURS DE DANSE AFRICAINE (DA)
AFRO-DOUM (AD)

BULLETIN D'INSCRIPTION : ..... /.....

1 COURS/SEMAINE

DANSE AFRICAINE ou AFRO DOUM

Accompagné par des percussionnistes

Déjà membre ☐ Non membre ☐

A COMPLETER EN MAJUSCULES

N° : ..... DATE D'INSCRIPTION : ...../...../.....

Inscription valable 1 an, hors vacances scolaires et jours fériés

PHOTO

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : ...../...../..... Profession : .....

Adresse : .....

CP : |.....|.....|.....|.....|.....| Ville : .....

Portable : ..... E-mail : .....@.....

TARIF UNIQUE : 180 €

CHÈQUE(S) À L'ORDRE DE «SABAK AFROFITNESS» POUR (AD)

CHÈQUE(S) À L'ORDRE DE «BEONEEMA» POUR (DA)

Merci de nous fournir OBLIGATOIREMENT un certificat médical daté de moins de 3 mois (uniquement pour les nouveaux inscrits).

DANSE AFRICAINE

LUNDI	
REUTENBOURG, Salle Communale	20H15 à 21H15
MARDI	
BOERSCH, Centre Sportif, 11 rue du Stade	19H45 à 20H45
MERCREDI	
STRASBOURG, Collège de l'Esplanade, rue Boston	18H30 à 19H30

OU

AFRO-DOUM

LUNDI	
REUTENBOURG, Salle Communale	19H15 à 20H15
SAMEDI	
BOERSCH, Centre Sportif, 11 rue du Stade	11H à 12H
DIMANCHE	
TRUCHTERSHEIM, Gymnase rue Godofredo Perez	11H à 12H

ENFANTS RYTHMES ET CULTURE & BEONEEMA EUROPE-AFRIQUE : *Associations de solidarité aux enfants et aux femmes du Burkina Faso*

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS :

assosabakafrofitness@gmail.com/ **06.95.66.74.87 - 06.78.12.02.43**

association Femmes des rues

Le port du bardge, qui vous sera délivré après votres inscription, est **OBLIGATOIRE** à chaque cours, ainsi que l'émargement de la liste d'inscription.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

L'adhésion à l'association «Beoneema Europe-Afrique» vaut pour une année complète. Les cours n'ont pas lieu durant les vacances scolaires, ni les jours fériés. L'adhésion demeure indivisible, quel que soit le nombre de cours pris tout au long de l'année. **Aucun remboursement ne sera effectué**. Le tarif annuel vaut pour un cours par semaine, dans le lieu et l'horaire choisis.

L'association se réserve le droit d'annuler un cours s'il n'y avait pas assez d'inscrits.

Le règlement peut se faire en une seule fois en espèces ou par chèque. Il peut également se faire en 2 ou 3 fois par chèques remis au moment de l'inscription. Les chèques seront alors encaissés au début de chaque trimestre (septembre, janvier, avril, juillet).

Un certificat médical de non-contre indication daté de moins de 3 mois est obligatoire à la pratique de toute activité sportive
Il est a remettre en même temps que la fiche d'inscription avec une photo d'identité et le règlement.
Vous pouvez rendre le tout ou déposer/envoyer au bureau :
«**Why Not Dance, 60 route d'Oberhausbergen 67200 Strasbourg**».

En cas de perte de votre badge, nous vous demanderons une participation de 20€ pour en refaire un nouveau.

DROIT A L'IMAGE :

Dans le cas ou l'association filmerait et/ou photographierait un cours ou une manifestation, seriez-vous d'accord pour que nous utilisions votre image dans tous les supports de communication de l'association ?

Oui ☐ Non ☐

Signature :

POUR LES MINEURS :

Je soussigné....., responsable de.....autorise en cas d'accident l'association Beoneema Europe-Afrique à le faire transporter par le SAMU à l'hôpital le plus proche.

Signature :

Comment avez-vous été informé(e) de l'existence de ce cours de danse ?

Presse/radio ☐ Tracts ☐ Affiches ☐ Internet ☐ Facebook ☐ Par un(e)ami ☐
Autres ☐ .....